Annexe B - Budget de l'Action ¹				
Dépenses	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire (en MRO)	Coûts (en MRO)
			(0.1.1	
1. Ressources humaines				
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local) ²		40	570 000 00	0.040.000.00
1.1.1 Technique	mois	12	570 000,00	6 840 000,00
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien 1.2 Salaires (montants bruts, personnel expatrié/international)	mois	12	70 000	840 000
1.3 Perdiems pour missions/voyages 3	mois			
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'Action)				(
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)	jour	46	4 500	207 000
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	jour	672	1 500	1 008 000
Sous-total Ressources humaines	75.00			8 895 000
2.Voyages ⁴				
2.1. Voyages internationaux	Par vol			(
2.2. Trajets locaux	Par mois			(
Sous-total Voyages				Ò
6. Equipement, matériel et fournitures ⁵				
3.1 Achat ou location de véhicules	jour	120	22 000	2 640 000
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur	équipement	1	332 000	332 000
3.3 Machines, outils etc.	ordinateur	10	210 000	2 100 000
3.4 Pièces déttachées/matériel pour machines, outils	0.0		2.0000	(
3.5 climatiseur	Clim	2	200 000	400 000
3.6 Photocopieur	Photocopieur	1	350 000	350 000
3.7 petits équipements (deux appareils photos, deux enregistreurs audio, deux clefs USB)	lot	1	140 000	140 000
Sous-total Matériel et fournitures				5 962 000
4. Bureau local				
4.1 Coût du véhicule	Jour	120	15 000	1 800 000
4.2 Location de bureaux	mois	120	30 000	360 000
4.3 Consommables - Fournitures de bureau	mois	12	15 000	180 000
4.4 Autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)	mois	12	80 000	960 000
Sous-total Bureau local				3 300 000
5. Autres coûts, services ⁶				
5.1 Publications ⁷				(
5.2 Etudes, recherche ⁷				(
5.3 Coûts d'audit				(
5.4 Coûts d'évaluation	mission	1	550 000	550 000
5.5 Traduction, interprètes	session	4	40 000	160 000
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc)				(
5.7 Coûts des conférences/séminaires 7				(
5.8 Actions de visibilité	action	3	60 000	180 000
Sous-total autres coûts, services				890 000
6. Autres				
Coût des formations	Session	7	300 000	2 100 000
Coût des campagnes de sensibilisation	thème	4	320 000	1 280 000
Coût du forum sur la formation professionnelle	forum	1	4 200 000	4 200 000
coût des manifestations culturelles et sportives Sous-total Autre	manifestation	11	1 820 000	1 820 000
Sous-total Autre				9 400 000
7. Sous-total Coûts directs éligibles de l'Action (16.)				28 447 000
8. Provision pour imprévus (maximum 5 % de 7, sous-total des coûts directs éligibles de l'Action) 3%				853 410
9. Total Coûts directs éligibles de l'Action (7.+ 8.)				29 300 410
10. Coûts administratifs (maximum 7 % de 9 - total des coûts directs éligibles de l'Action) 6%				1 758 025
11. Total des coûts éligibles (9 +10)				31 058 435

Annexe B - Budget de l'Action ¹				
Dépenses	Unité	Nombre d'unités	Coût unitaire (en MRO)	Coûts (en MRO)

- 1. Le Budget doit couvrir la totalité des coûts éligibles de l'Action, et non pas seulement la contribution de la Commission européenne. La description des articles doit être suffisamment détaillée et doit montrer chacune de leurs composantes principales. Le nombre d'unités et le taux unitaire doivent être précisés pour chaque composante en fonction des indications fournies.
- 2. Si le personnel n'est pas affecté à temps plein à l'Action, le pourcentage doit être indiqué à côté de la description du poste, et reflété dans le nombre d'unité (et non pas dans le taux unitaire).
- 3. Indiquer les pays où les per diems sont encourus, et les taux applicables (qui ne doivent pas excéder les barêmes approuvés par la Commission européenne). Si l'information n'est pas disponible, veuillez introduire un montant maximal indicatif. Les per diems couvrent le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de mission et les menues dépenses.
- 4. Indiquer les lieux de départ et de destination. Si l'information n'est pas disponible, veuillez introduire un montant maximal indicatif.
- 5. Coûts d'acquisition et de location
- 6. Détailler. Les montants forfaitaires ne sont pas acceptés.
- 7. N'indiquer qu'en cas de sous-traitance totale.

Nota Bene: Le bénéficiaire est seul responsable de l'exactitude de l'information financière fournie dans ces tableaux